



Envie de créer un commerce ?

Les Boutiques tests de Montélimar

Profitez des « boutiques de la Ville de Montélimar » pour tester votre projet et dynamiser le centre-ville !

**LANCEZ-VOUS !
Testez votre projet**

COMMENT ?

La Ville de Montélimar, 40 000 habitants, connue pour son fameux nougat, met à disposition des porteurs de projets ambitieux et dynamiques 3 boutiques pour tester de nouvelles activités ou un nouveau concept avant peut-être une installation définitive dans notre centre-ville.

ON ATTEND VOS PROJETS AVANT LE 30 mai 2023

Règlement de l'appel à candidatures

QUOI ?

Les Boutiques Ephémères sont 3 espaces de vente et d'exposition en centre-ville.

- Sur la rue Pierre Julien rue semi-piétonne en plein cœur de Ville.
- Elles ont pour vocation d'être louées pour de courtes durées, à savoir **de juin au 12 septembre 2023.**
- L'installation du porteur de projet sera accompagnée d'une campagne de communication

QUI ?

Toute entreprise ou groupe d'entreprises étant à la recherche d'un local pour expérimenter, développer ou promouvoir son activité.

L'activité doit favoriser l'attractivité du Centre-Ville et faire vivre l'espace public.

- *Activités exclues :*

Vente et achats de produits alimentaires exotiques

Exploitation de cabines téléphoniques publiques

Vente de produits de téléphonie

Vente de produits provoquant des nuisances

Activité de traiteur et de restauration

Agences immobilières

Instituts de beauté et ongleries

Professions Libérales

QUAND ?

- De juin au 12 septembre 2023

OÙ ?

- **Local n°1 : 65/67 rue Pierre Julien**

Local principal : 51m² / Local derrière la petite vitrine : 15m² / Bureau : 12m² / Sanitaire : 5m² / 2 vitrines de grandes dimensions

Loyer mensuel : 325 euros TTC charges comprises.

- **Local n°2 : 71 rue Pierre Julien**

Local principal : 42m² / Bureau 1 : 10m² / Bureau 2 : 20m² / Sanitaire : 3m² / 2 vitrines de grandes dimensions

Loyer mensuel : 271 euros TTC charges comprises.

- **Local n°3 : 97 rue Pierre Julien**

Local principal : 50 m² / Bureau : 5m² / Cave : 20m² / Sanitaire : 2m² / 3 vitrines de grandes dimensions

Loyer mensuel : 433 euros TTC charges comprises.

Des baux dérogatoires sont proposés aux candidats.

Les dates précises de location seront réajustées afin de rester sur des semaines complètes.

POURQUOI ?

- Proposer un produit saisonnier, innovant, artisanal et/ou de proximité.
- Tester le succès de ses créations sur une courte période avant une implantation définitive,
- Présenter une nouvelle collection,
- Créer un contact direct avec ses clients,
- Exposer ses œuvres
- Créer un évènement

COMMENT ? Comment postuler, comment se passe la sélection

DOCUMENTS à FOURNIR

- Le dossier de candidature dûment rempli. Téléchargeable [ici](#)
 - Une copie de la carte nationale d'identité du locataire,
 - Une copie de l'assurance professionnelle,
 - Une copie de l'inscription au répertoire des Métiers ou au registre du Commerce et des Sociétés.
- ⇒ ENVOI DES PIÈCES : actioncoeurdeville@montelimar.fr

PLANNING

- Fin avril 2023 : Lancement de l'appel à candidatures
- 30 mai 2023 MINUIT : Date limite de réception des candidatures
- 31 mai 2023 : Choix des lauréats
- juin 2023 : Installation des porteurs de projet dans les locaux

Pour toutes informations complémentaires, contactez :

Le service Action Cœur de Ville : actioncoeurdeville@montelimar.fr – 04 75 53 17 35

ANALYSE DES OFFRES

L'analyse des dossiers est réalisée par une commission constituée d'élus, d'acteurs économiques et techniciens.

La validation du choix des candidats sera déterminée par la commission d'attribution.

Les critères d'analyses seront les suivants :

Concept innovant,
Activité favorisant l'attractivité du Centre-Ville,
Viabilité du modèle économique de l'activité,
Mise en avant de l'offre sur le point de vente,
L'objectif d'installation pérenne en centre-ville,
Horaires d'ouvertures,
Offre et gamme de prix.

Les activités artisanales promouvant un savoir-faire local et/ou issues d'un collectif seront privilégiées en cas de dossier équivalent.

PERIODE D'EXPLOITATION / MODALITES

- Les candidats sélectionnés se verront proposer un bail dérogatoire allant pour la période considérée
- Dans le cas d'un avis favorable les conditions seront déterminées par la ville de Montélimar qui en informera les candidats sélectionnés
- Dans le cas d'un avis défavorable, les services de la ville de Montélimar accompagneront les candidats sélectionnés dans leur recherche d'un local afin de pérenniser leur activité.
- Le locataire s'engage à respecter à minima les horaires d'ouverture suivants :

Du mardi au samedi de 10h à 13h et de 15h à 18h. Le locataire peut élargir ses jours et horaires d'ouverture s'il le souhaite mais doit impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique.

En cas d'exposants multiples, les locataires devront s'organiser pour que la boutique reste ouverte en permanence.

Lors de manifestations commerciales organisées par la municipalité ou par les associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

